

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le **21 DEC. 2022**
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_302-DE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 À 18 h 30

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 8 décembre 2022

Présents à la séance : 68

Compte-rendu de la séance :
15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est rassemblé à Béthune, Salle Olof Palme, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 8 décembre 2022.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : MM. HENNEBELLE, LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mmes PHILIS, HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mme DESCAMPS ; Le délégué de la commune de Beuvry : M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : Mme TURBERT, M. DUMUR ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MASSARD, DUBRULLE ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, DESCAMPS, FONTAINE, Mmes LECOMTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. SCAILLEREZ, PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes VEREECQUE, GOFFART ; Les délégués de la commune de Noeux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. HOBBERG, SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL, Mmes DOMART, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; La déléguée de la commune de Verquigneul : Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, M. BRIGE à Mme LOISEAU, Mme CHOCHOI à Mme HARFAUX HAELEWYN, M. JEVTOVIC à Mme BOULARD, M. SOLHEID à M. BARRE, Mme BEIGNIER à Mme DESCAMPS, M. BONNIERE à Mme

MULLET, Mme CLEROT à Mme MEYFROIDT, Mme SAUVA
M. TASSEZ à M. OGIEZ.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le **21 DEC. 2022** 
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_302-DE

Se sont fait représentés : M. MASSART par M. DUMUR, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. MALBRANQUE par M. DUBRULLE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme GODART par Mme LEPINE,

Absents - Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, Mme CLERY, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mme BERTOUX, M. BRIGE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, SOLHEID, Mme BEIGNIER, Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. MASSART, Mme DECOURCELLE, M. BONNIERE, MM. MALBRANQUE, VAAST, Mmes CLEROT, SAUVAGE, CARON, TOURSEL-DERUELLE, GODART, DUCLOY, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

Mme Christelle BAUDRIN, déléguée suppléante de la commune de Gosnay, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

3-02 - SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC – INTERVENTIONS
SPECIFIQUES – TARIFS 2023

Les tarifs de la délibération « 3-01 -CENTRE TECHNIQUE - INTERVENTION DU PERSONNEL ET UTILISATION MATÉRIEL - TARIFS 2023 » s'appliquent pour les réalisations de l'ensemble des compétences du Pôle des Services Techniques.

Toutefois, le service Eclairage Public est sollicité pour la réalisation d'interventions spécifiques pour lesquelles il convient d'établir une tarification distincte.

Suite à l'avis favorable de la commission équipement et environnement du 30 novembre 2022 et de la commission administration générale, planification et finances du 7 décembre 2022,

Monsieur le Président invite le comité à fixer les tarifs comme suit, pour l'année 2023 :

1 - POSE ET DÉPOSE SANS MATÉRIEL DE FIXATION DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Le service éclairage public réalise pour le compte des communes adhérentes la pose et la dépose d'illuminations de Noël.

<i>Le coût d'intervention en main d'oeuvre pour la pose et la dépose d'illuminations de Noël, les consommables qui seront utilisés pour la fixation ou l'alimentation seront comptés en supplément.</i>	
<i>Motifs traversées de routes</i>	<i>208.00 €</i>
<i>Motifs sur façades</i>	<i>185.00 €</i>
<i>Motifs sur poteaux</i>	<i>87.00 €</i>
<i>Guirlandes sur arbres (tarif pour 1 m)</i>	<i>15.00 €</i>

2 – MAINTENANCE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 21 DEC. 2022 

ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_302-DE

Les tarifs de maintenance annuelle sont les suivants :

<i>Lanterne LED</i>	<i>25.00 €</i>
<i>Lanterne traditionnelle</i>	<i>45.00 €</i>
<i>Armoire électrique</i>	<i>160.00 €</i>

3– COEFFICIENT SUR ACHAT DE MATERIAUX ET SERVICES

<i>Coefficient appliqué sur la fourniture des pièces, achat de matériaux et services inhérents à l'intervention pour la prise en compte de l'élaboration et du suivi des commandes</i>	<i>1,10</i>
--	-------------

Les sommes dues feront l'objet d'un titre de recette accompagné d'un état justificatif (hors prestation interne) ou déduites de la participation annuelle versée par la commune.

Les recettes seront imputées suivant le type de prestations à l'article 704 du budget principal.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 16/12/2022
Qualité : Président